

**Séance du Jeudi 18 septembre 2025**

Publication sur le site de la ville le : 25 septembre 2025

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h01 et levée à 22h38.

**Étaient présents :** Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Christiane KÖNIG, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Florent MANZONI, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

**Étaient absents :** M. Salih KURT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Bruno DIRAND, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LAPOIRE

**Procurations de vote**

Mandant/Mandataire : S.KURT/M.PERRIN ; J.CHAUVIN/D.GUILLEUX ; B.DIRAND/P. BENOIT ; G. JOBERT/A.MARGUET ; M.COLLETTE/G.BRUCHON ; D.DUMONT/B.LAPOIRE.

**Finances – Demande d'admission en non-valeur de créances éteintes**

Le comptable du SGC Valdahon a transmis courant septembre 2025 un état des titres émis au budget principal, non suivis de paiement et pour lesquels les poursuites engagées par la Trésorerie ont été infructueuses ou inférieures au seuil de poursuite.

En conséquence, il est proposé de se prononcer favorablement sur l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Compte	Exercice	Montants présentés	Objet
6541	2020	195.00 €	Location d'immeubles
	2021	5 559.80 €	Location d'immeubles
	2022	30.00 €	Location d'immeubles
0,05 €		RAR inférieur seuil poursuite	
6542	2022	192.00 €	Liquidation judiciaire
<b>Total</b>		<b>5 976.85 €</b>	

Les crédits suivants ont déjà été inscrits au budget :

- Compte 6541 pour 6000 €
- Compte 6542 pour 192 €

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les admissions en non-valeur ci-dessus indiquées.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 23**

**Contre : 1**

**Abstention : 2**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Sylvie LE HIR

